

Tiré – à – part

**Hélène Delorme, Anna Lipchitz et Annie Bonnet,
avec la collaboration de Julie Villain**

■ Dynamique des prix agricoles internationaux

NEE n°27, avril 2007, pp. 7-29

Résumé

Cet article propose une synthèse des réflexions sur le problème de l'instabilité des cours internationaux des matières premières à partir des communications et des débats du premier séminaire du GREMA (Groupe de Recherche et d'Echanges sur la régulation des Marchés Agricoles) le 7 juin 2005. Les trois questions fondamentales traitées concernent la mesure du prix mondial et sa pertinence, les facteurs à l'origine des fluctuations des prix internationaux et les impacts de cette instabilité sur les producteurs agricoles, les agricultures et les économies. La principale conclusion concerne l'incapacité intrinsèque des marchés à revenir à une situation d'équilibre compatible avec la croissance économique et notamment celle de la productivité agricole. Une réorientation fondamentale des politiques et des options des négociations internationales est indispensable, afin de les recentrer sur la question de la stabilisation des cours. Si des actions sont possibles directement au niveau des marchés et des filières, il convient de mettre en place une régulation tant au niveau national qu'au niveau international pour articuler la libéralisation au service de la croissance mondiale.



Direction Générale des Politiques Economique,
Européenne et Internationale

Service des Stratégies Agricoles et Industrielles
Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective,
des Études et de l'Orientation

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur de la publication : Jean-Marie AURAND, DGPEI

Rédacteur en chef : Bruno VINDEL, DGPEI

Secrétariat : Nancy DIOP, DGPEI

Membres du comité de rédaction :

Éric BARDON, DICOM

Christophe BLANC, SG-DAFL

Philippe BOYER, DGPEI

Bernard DECHAMBRE, DGPEI

Antoine ERHEL, DGPEI

Jacques LOYAT, DGER

Laurent PIET, DGPEI

Nathanaël PINGAULT, DGFAR

Céline ROUQUETTE, SG-SCEES

Évelyne SIROTA, SG-SCEES

Laure SOULIAC, DGAL

Frédéric UHL, DGPEI

Composition : DGPEI/SSAI/SDEPEO

Impression : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

DYNAMIQUE DES PRIX AGRICOLES INTERNATIONAUX

Hélène Delorme*, Anna Lipchitz, Annie Bonnet***
avec la collaboration de Julie Villain******

* CERI-Sciences-Po

** Agence Française de Développement (à l'écriture de l'article, Anna Lipchitz était chargée de mission au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)

*** Chargée de mission au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,

Bureau de l'Analyse Économique et de la Prospective (DGPEI/SSAI/SDEPEO/BAEP)

**** Chargée de mission au GRET (Groupe de Recherche et d'Échange Technologique)

Cet article tire parti des présentations et des débats
de trois séminaires de recherche organisés en 2005 par le GREMA
(groupe de recherches et d'échanges sur les marchés agricoles),
consortium d'institutions de recherche et d'ONG

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

Le démantèlement des anciennes politiques de soutien, tant au Nord qu'au Sud, et la libéralisation des marchés agricoles, amorcée au milieu des années quatre-vingt, se sont accompagnés d'une instabilité croissante des marchés internationaux et de la persistance d'une tendance à la baisse des prix agricoles. Les graves crises traversées par certains producteurs des pays du Sud ont relancé récemment le débat sur le fonctionnement et la régulation des marchés internationaux.

Cet article propose une synthèse des réflexions en la matière à partir des communications et des débats du premier séminaire du GREMA (groupe de recherche et d'échanges sur la régulation des marchés agricoles) le 7 juin 2005. Les trois questions fondamentales traitées concernent la mesure du prix mondial et sa pertinence, les facteurs à l'origine des fluctuations des prix internationaux et les impacts de cette instabilité sur les producteurs agricoles, les agricultures et les économies.

La question de la mesure du prix international est importante. Il ressort de l'analyse que les prix internationaux ont un intérêt limité pour la comparaison des différentes agricultures nationales, essentiellement parce que leur instabilité les rend peu représentatifs des coûts de production.

Si l'on connaît bien les explications classiques de l'ampleur de l'instabilité, il y a débat sur la nature même et l'origine de ces fluctuations. Deux grandes conceptions s'opposent. Pour la première, des facteurs exogènes perturbent les marchés. Pour les rétablir, il suffit de laisser s'exprimer les préférences et les anticipations des agents, au besoin à travers des instruments ad hoc tels que les mécanismes de couverture ou d'assurance et/ou de supprimer les mesures distorsives. La seconde approche considère que la source essentielle d'instabilité provient de la nature même des marchés et justifie l'intervention publique par l'incapacité intrinsèque de ces derniers à revenir à une situation compatible avec la croissance et le développement de la productivité.

Cette dernière analyse permet de comprendre pourquoi l'ouverture commerciale pratiquée depuis 1980 n'a pas modifié les caractéristiques temporelles des séries de prix de la plupart des matières premières. La libéralisation n'a pas mis un terme à la tendance baissière des prix, ni relancé la croissance en la diffusant ; elle a au contraire accentué les disparités entre pays et entre agriculteurs.

L'impact de l'instabilité est très négatif, en particulier sur les pays en développement les plus vulnérables et les plus ouverts à la concurrence internationale. Les impacts concernent à la fois les variables macroéconomiques (du fait de l'importance de la contribution des filières agricoles à la valeur ajoutée globale), la croissance agricole elle-même avec le problème de la productivité, mais également le fonctionnement des institutions et de l'économie agroalimentaire.

Une réorientation fondamentale des politiques et des options des négociations internationales s'avère, selon les auteurs, indispensable afin de les recentrer sur la question de la stabilisation des cours. Si des actions sont possibles directement au niveau des marchés et des filières, il convient de mettre en place une régulation tant au niveau national qu'au niveau international pour mettre la libéralisation au service de la croissance mondiale.

AB

DYNAMIQUE DES PRIX AGRICOLES INTERNATIONAUX

INTRODUCTION

Dans le monde d'aujourd'hui, l'agriculture reste le principal secteur d'activité : 1,3 milliard d'actifs (dont 95% dans les pays en développement) y font vivre 2,5 milliards de personnes, soit plus de 40% de la population mondiale. Elle joue un rôle déterminant au regard de trois types d'enjeux : territoriaux car elle est au cœur de la relation hommes/territoires ; environnementaux, par sa participation à la gestion des ressources naturelles ; économiques et sociaux, car sa fonction dans l'alimentation contribue à la croissance économique, au bien-être social mais aussi à la reproduction des cultures à travers les façons de produire et de consommer.

Ce secteur stratégique est aussi un secteur très hétérogène par la diversité des unités productives qui le constituent comme par les écarts de leur niveau de développement, sans parler de la multiplicité de leurs spécialisations. Comme l'écrivent M. Mazoyer et L. Roudart, « les inégalités d'équipement, de productivité, et de revenu entre les différentes agricultures du monde sont énormes ; à un pôle, quelques millions d'agriculteurs, dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement, peuvent produire plus de 1000 tonnes de céréales ou d'équivalent-céréales par travailleur et par an ; tandis que de l'autre côté des centaines de millions de paysans ne peuvent pas produire plus d'une tonne de céréales par travailleur et par an. Ainsi la poursuite de la libéralisation du commerce international et des politiques agricoles accroît la concurrence entre des agriculteurs très inégalement équipés et productifs » (Mazoyer et Roudart, 2002).

La libéralisation des politiques agricoles s'inscrit dans les réorientations des politiques économiques qui ont lieu depuis le milieu des années 1980. En effet, confrontés à l'inflation et à la crise monétaire des années 1970 puis à la récession industrielle et à la crise de la dette de la première moitié des années 1980, les pays industriels entreprennent, à l'initiative des États-Unis, une gigantesque opération de dérégulation de la gestion du capital. La liberté intégrale des échanges et la gestion des économies par les seuls mécanismes du marché et de la concurrence deviennent des principes universellement admis. Si les firmes, à la recherche de nouveaux moteurs de croissance, sont sans conteste à l'origine de cette dérégulation des marchés (internes puis internationaux), le relais est pris par les États et les bailleurs de fond internationaux, sans qu'il soit besoin d'une relève des personnels politiques car pratiquement l'ensemble des mouvements politiques dans tous les pays se convertissent aux principes du néolibéralisme. Partout, cette réorientation des politiques économiques se traduit pas des programmes d'assainissement, d'ajustement puis de libéralisation. Dans les pays en développement, ces programmes visent à désengager l'État de la production, de la commercialisation et des services puis à privatiser les secteurs impliqués.

Pour la politique agricole, les réformes qui sont mises en œuvre prennent un tour radical dans les pays du sud, contraints par leur endettement à accepter les conditions posées par les bailleurs de fond internationaux mais aussi poussés par l'espoir naïf des agriculteurs de sortir du carcan de la taxation des exportations. Ces réformes aboutissent à un démantèlement quasi complet des mesures de soutien et de protection des marchés intérieurs qui va souvent (comme dans les pays d'Afrique) bien au-delà de ce qu'impliqueraient les tarifs consolidés à l'Organisation mondiale du commerce. Dans les pays du nord, l'heure est aussi à la libéralisation. Mais, d'une part,

elle y est plus progressive. D'autre part, elle laisse place à un ajustement alternatif par le contrôle de l'offre (utilisé principalement dans le secteur laitier). Enfin, elle s'accompagne de mesures de compensation sous la forme d'aides directes financées par les budgets. En 1994, l'accord agricole, qui termine à Marrakech le cycle de l'Uruguay, sanctionne ce nouveau cours et précise la procédure à suivre pour le faire prévaloir. Il transforme en tarifs les multiples protections aux frontières. Il classe les aides nationales en trois « boîtes » selon leur impact sur les prix internationaux. Il définit un calendrier pour réduire celles qui perturbent les marchés (réduction des soutiens internes, élargissement de l'accès au marché, diminution des subventions à l'exportation).

Dans ce nouveau cadre économique, institutionnel et politique, le rôle des marchés internationaux revient au premier plan. Certes ces marchés occupent une place marginale dans l'écoulement de la production agricole mondiale (en moyenne 10% avec de fortes différences selon les produits). Certes les échanges de produits agricoles ne représentent aujourd'hui que 8% des échanges totaux de marchandise¹. Il n'en demeure pas moins que les marchés internationaux ont une fonction stratégique pour la régulation des économies agroalimentaires nationales car ils constituent l'instrument le moins coûteux pour stabiliser à court terme les marchés internes : en cas d'excédents, l'exportation est plus économique que le stockage et peut rapporter des devises ; en cas de déficit, l'importation peut permettre d'éviter la pénurie alimentaire.

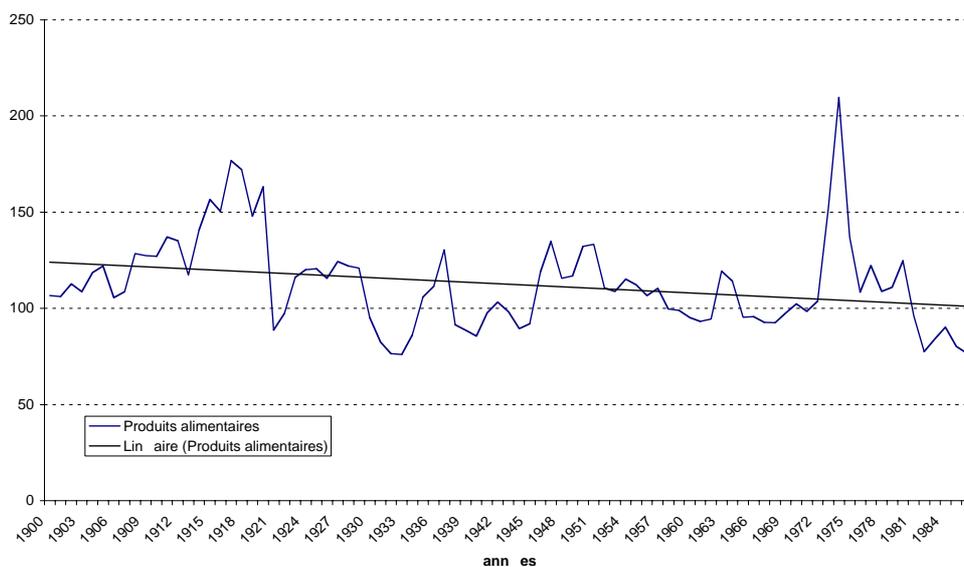
Mais les marchés internationaux sont très instables. La figure 1 montre que depuis 1900, à l'exception de la vingtaine d'années qui vont de la guerre de Corée (1950) au premier choc pétrolier (1973) où les prix agricoles connaissent une exceptionnelle stabilité (avec tout de même quelques chocs comme en 1962 au moment de la crise des fusées à Cuba), des phases de hausse et de baisse se succèdent avec des fluctuations très amples à court terme.

La figure 2 montre que la période qu'ouvrent la crise économique et monétaire des années 1970 et la libéralisation des économies et des politiques économiques des années 1980 suit un profil analogue. Ni le démantèlement des accords multilatéraux de produits mis en place entre 1950 et 1970, ni les réformes des politiques agricoles entreprises depuis ne modifient le profil d'évolution des prix agricoles internationaux : ils continuent à fluctuer fortement tandis que leur tendance longue à la baisse, après s'être ralentie entre 1957 et 1973, s'accuse depuis 1994.

La libéralisation agricole et économique, d'une part, l'instabilité maintenue des marchés agricoles internationaux, d'autre part, sont à la source de la relance des débats et travaux sur les marchés internationaux qui se produit dans la période récente. Pour présenter un point sur les recherches menées sur ce thème, cet article se base sur les communications et les débats du séminaire du 7 juin 2005 (voir un résumé de ces travaux dans Bonnet *et al.*, 2005). Après un rappel des méthodes suivies pour calculer les prix internationaux, l'exposé s'organise autour de deux questions : quels sont les facteurs des fluctuations des prix agricoles internationaux ? Quels sont les impacts de ces fluctuations sur les différents pays, agriculteurs et échangeurs qui se rencontrent sur les marchés internationaux ? Nous concluons ces analyses par une évaluation des apports et des perspectives des politiques de libéralisation.

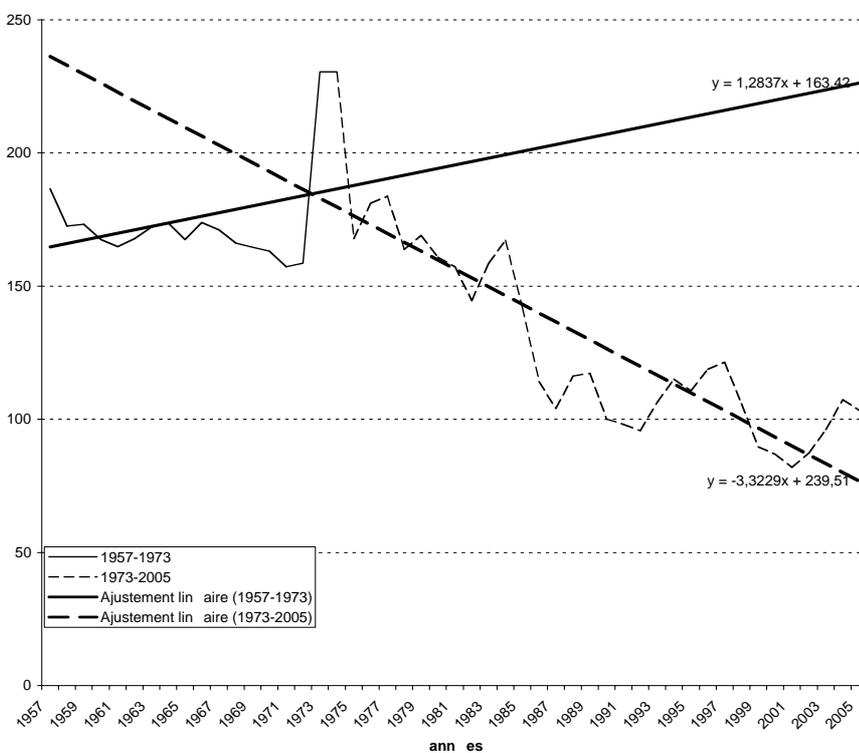
¹ La part des échanges de produits agricoles dans le commerce de marchandises passe de plus de 40% en 1950 à 10% à la fin des années 1990 et à un plancher historique de 8,8% en 2004. Cette baisse résulte de deux phénomènes : un rythme de croissance en volume plus faible que celui du commerce des autres marchandises (en moyenne 4% par an entre 1990 et 2004 contre 6% pour l'ensemble des marchandises) ; une détérioration des prix à moyen terme qui s'affirme depuis le milieu des années 1990. OMC, Statistiques du commerce international, 2005.

Figure 1 – Évolution des termes de l'échange des produits alimentaires (1900-1986)



Source : Géronimi, 2005

Figure 2 – Évolution des cours réels des produits agricoles alimentaires et non alimentaires (1957-2005)



Source : Géronimi, 2005

LA MESURE DES PRIX INTERNATIONAUX : L'INDICATEUR « PRIX MONDIAL » EST-IL PERTINENT ?

En préalable à toute présentation des travaux existants sur les prix internationaux, il convient de rappeler les méthodes qui sont suivies pour calculer ces prix agricoles internationaux : quel est le champ couvert et comment sont construits les indices qui servent à les mesurer ?

Les prix agricoles internationaux utilisés par les économistes ne couvrent pas l'ensemble des produits agricoles mais seulement les prix des « *commodités* », définies comme les matières premières dont les prix « sont soumis à la loi du prix unique » (Géronimi, 2005). Cela signifie que ces prix sont représentatifs de marchés non segmentés par des protections ou des coûts de transport et suffisamment unifiés (pas de segmentation par la qualité) pour que les prix qui s'y forment fonctionnent comme des références communes pour la plupart, sinon la totalité des transactions qui s'y déroulent. A chaque matière première ainsi définie est associé un marché de référence dont le prix est considéré comme directeur pour l'ensemble des marchés considérés. Ainsi pour le coton, on retient le prix à Liverpool dit « indice A ».

Les principaux produits agricoles qui satisfont approximativement à cette loi du « prix unique » sont : *dans les produits alimentaires*, le blé, le maïs, le riz, l'huile de palme, le bœuf, le mouton, le sucre ; *dans les boissons*, le café robusta, les autres Cafés, les fèves de cacao, le thé ; *dans les matières premières agricoles non alimentaires*, le bois d'œuvre, le coton, la laine, le caoutchouc, le tabac, les peaux. Ils sont ensuite incorporés dans les indices globaux grâce à des pondérations. Les indices globaux des matières premières hors énergie retenus par Cashin, Liang, Mc Dermott (1999) (voir aussi Grilli et Yang, 1988) incluent les prix des produits agricoles à hauteur de 72% en base 1990 et de 69,15% en base 1995 et cela pour le calcul des termes de l'échange de l'ensemble des pays².

Les agents économiques ne s'intéressent pas aux prix courants mais au coût réel ou prix relatif des biens et services. « Peu importe, par exemple, de constater que le prix d'un bien a augmenté de 10%, si les prix des autres biens ont augmenté de 15%, finalement le bien est devenu relativement moins cher que les autres. C'est pourquoi on considère des prix réels déflatés pour tenir compte de l'évolution des autres prix » (Géronimi, *op. cit.*). La plupart des travaux empiriques retiennent l'indice déflateur « MUV » (Manufacturing Unit Value Index), qui est la moyenne pondérée de l'évolution des prix des biens manufacturés exportés par les principaux pays développés (vingt pays retenus par Cashin, Liang et Mc Dermott, *op. cit.*, cinq pays pour les autres indices).

Les précisions méthodologiques ci-dessus permettent de comprendre les limites de la validité des prix agricoles internationaux. S'ils renseignent bien sur la situation instantanée de l'offre et de la demande, ces prix n'ont que des rapports lointains avec les coûts de production et ne peuvent donc servir de référence pour mesurer les avantages comparatifs des différentes agricultures nationales, et ce pour trois raisons.

- La première raison est technique : les méthodes utilisées pour convertir les prix courants en prix réels ainsi que pour construire les indices introduisent des biais. Par exemple, la qualité des produits manufacturés change plus rapidement que celle des produits agricoles, ce qui rend hasardeuses les comparaisons à long terme des deux séries de prix. De même, l'inclusion des boissons dans les produits alimentaires tire l'indice vers le haut car

² Avec les pondérations suivantes : produits alimentaires : 32,9% en base 1990 et 41,6% en base 1995 ; boissons : 6,8% en base 1990 et 5,9% en base 1995 ; matières premières non alimentaires : 32,3% en base 1990 et 21,65% en base 1995. Selon Géronimi, *op. cit.*

leurs prix baissent moins fortement que ceux des produits alimentaires et des produits agricoles non alimentaires. Par ailleurs, les pondérations choisies pour construire les indices influent sur leur sens. Les produits industriels ont un poids plus lourd dans les exportations des pays industriels que dans celles des pays en développement tandis que chez ces derniers leur part varie plus fortement et plus rapidement (Géronimi, *op. cit.*). Ces quelques exemples expliquent pourquoi les indices sont très sensibles aux déflateurs et aux pondérations utilisés.

- La seconde raison tient aux imperfections des marchés agricoles internationaux qui sont beaucoup moins concurrentiels qu'on ne le croit. D'abord parce que ces marchés, comme le marché de Chicago, référence pour les céréales, par exemple, se trouvent inévitablement pollués par l'impact des subventions directes et indirectes des politiques agricoles. Ensuite parce que la "spéculation" y est fortement affectée par les stratégies des oligopoles qui structurent l'amont et l'aval de l'agriculture ainsi que les secteurs financiers dont les firmes deviennent des acteurs actifs des marchés à terme des matières premières.
- Enfin et surtout, les prix agricoles internationaux sont très instables. Que l'on considère leur niveau absolu ou que l'on calcule des indices moyens, ce sont dans tous les cas des références mouvantes et peu prévisibles qui ne peuvent donner que des signaux difficiles à interpréter. En particulier, s'ils peuvent être utilisés comme des indicateurs fiables pour suivre les évolutions passées, ils sont des outils très contestables pour établir des prévisions sur l'avenir. Nous allons maintenant étudier cette dernière caractéristique en examinant ce que disent les travaux réalisés sur les causes de l'instabilité des prix agricoles internationaux.

L'INSTABILITÉ DES MARCHÉS AGRICOLES : ACCIDENT OU EFFET DE STRUCTURE ?

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, les prix agricoles sont extrêmement instables. Le marché est donc inefficace au sens de la théorie standard car « sur un marché instable, le prix ne peut évidemment jamais être égal au coût marginal. Cela signifie que sur un marché instable, rien n'est jamais 'optimal' » (Boussard, 2005) ; si les prix sont bas, le surplus du consommateur est trop important ; si les prix sont hauts, le bénéfice du producteur est trop fort.

La rigidité de la demande de produits agricoles est bien sûr une des sources de cette instabilité car elle entraîne, comme l'a montré Gregory King au XVIII^e siècle, des variations des prix plus que proportionnelles à celles de la production. Mais le débat entre économistes commence quand, par delà l'ampleur des variations des prix agricoles, ils cherchent à expliquer ces variations elles-mêmes. Deux hypothèses s'affrontent sur ce point : l'hypothèse aléatoire et l'hypothèse chaotique. Nous rappellerons le contenu des deux hypothèses puis montrerons comment les travaux statistiques visant à préciser les caractéristiques temporelles des séries de prix agricoles les font converger vers des conclusions analogues.

Hypothèse aléatoire *versus* hypothèse chaotique

Pour les auteurs se rattachant au « main stream », les marchés agricoles ne sont pas différents des autres et leur instabilité est provoquée par des facteurs exogènes au secteur. Deux sources principales de perturbation sont évoquées : les aléas climatiques qui font varier les récoltes et donc les prix de manière peu prévisible, d'une part ; les divers autres « événements » sociaux et politiques, d'autre part, les plus pernicious et les plus répandus étant les politiques agricoles qui sont accusées de dérégler malencontreusement les équilibres offre-demande par les rentes (monétaires pour les producteurs, électorales pour les gouvernants) qu'elles créent et

perpétuent. Cette analyse conduit à concevoir les fluctuations des prix agricoles comme des phénomènes temporaires et limités aux espaces affectés par le mauvais temps et/ou les « mauvaises » politiques publiques. Dans cette optique, le meilleur moyen de rétablir l'équilibre et la stabilité des prix est le retour au marché, qui permet soit de faire appel aux productions issues de régions plus favorisées par le ciel, soit de supprimer les interventions publiques perturbatrices. Une fois le marché rétabli, on peut également envisager le recours à l'assurance et aux bourses de commerce pour protéger les producteurs contre les effets de fluctuations de prix théoriquement limitées dans le temps et l'espace.

Le courant hétérodoxe, sans nier les facteurs exogènes à l'agriculture, les considère comme secondaires par rapport au fonctionnement même des marchés agricoles qu'il analyse comme un mécanisme chaotique, animé par deux mouvements simultanés de répulsion et d'attraction qui écartent et rapprochent en permanence les prix du point d'équilibre (Boussard, *op. cit.*). Ce mode de fonctionnement « chaotique » est bien représenté par l'image du bilboquet : sous l'effet de la pesanteur, la boule tend en permanence à s'écarter de la pointe du manche mais elle y est ramenée par la corde qui l'y rattache. En agriculture, l'effet pesanteur résulte de la combinaison de la rigidité de la demande et des anticipations imparfaites des agents qui tendent à faire diverger les prix agricoles de plus en plus loin du point d'équilibre. Cette tendance à la divergence, mise en évidence par Ezekiel (cité par Boussard, *op. cit.*), est toutefois contrebalancée par la corde de rappel que constituent l'aversion au risque des agriculteurs et de leurs banquiers, mais aussi le manque de capital par usure, non renouvellement ou ruine des producteurs. Ces éléments provoquent des pénuries qui font remonter les prix et ramènent le système à son point d'équilibre avant que ne redémarre une nouvelle phase de fluctuations avec des rythmes et une ampleur toujours différents et imprévisibles. Dans un système chaotique, les mesures marchandes (élargissement du marché, assurances...) sont contre-productives car elles élargissent le champ et l'amplitude des fluctuations. Dans ce cas de figure, c'est le fonctionnement du marché lui-même qu'il faut modifier par des interventions publiques, seules capables de supprimer l'instabilité en régulant les prix et les volumes de production commercialisés.

Dans la réalité toutefois, les deux théories ne sont peut-être pas si différentes que cela car les observations empiriques et les mesures statistiques réalisées permettent de constater d'abord que les accidents climatiques ont une portée trop limitée dans l'espace pour rendre compte à eux seuls des variations de récolte et donc de prix ; ensuite que les séries de prix aléatoires sont si irrégulières et si fluctuantes qu'elles ressemblent fort à des séries chaotiques.

La portée limitée des accidents climatiques

Paradoxalement étant donnée la place qu'occupe l'aléa climatique dans l'hypothèse standard, il existe peu d'études sur la portée réelle de ce facteur. Or « les aléas météorologiques capables d'affecter les récoltes sont en général de faible dimension géographique, avec des cartes « en peau de léopard » (...). Cela tient à ce que les aléas météorologiques, qui sont pourtant des phénomènes de grande dimension, affectant des surfaces énormes, sont aussi très mobiles. En même temps, (...) ce qu'il faut pour faire baisser les rendements, c'est une période sans pluie relativement longue, et encore, à certaines périodes critiques du développement de la plante. Ces événements-là existent évidemment. Ils sont même fréquents à un endroit donné. Mais ils intéressent des surfaces bien plus faibles que celles des perturbations qui sont présentées tous les jours dans les journaux » (Boussard, *op. cit.*). Les conclusions de l'une des rares études existantes sur le sujet, celle que Roll a consacré à la production de jus d'orange en Floride, confirment la remarque : bien que cette production soit géographiquement concentrée dans une zone peu étendue et soumise au gel, les variations de ses prix sur le marché à terme ne sont que partiellement expliquées par les aléas climatiques (Roll, 1984).

La persistance des fluctuations de prix

Les mesures et tests statistiques réalisés pour caractériser les propriétés temporelles des séries de prix agricoles tendent aussi à relativiser l'opposition entre les écoles aléatoire et chaotique. Si les fluctuations des prix agricoles résultaient de chocs aléatoires, elles devraient se présenter sous la forme de cycles de hausses et baisses à intervalles réguliers évoluant autour d'une tendance claire de long terme, en principe à la baisse sous l'effet des gains de productivité réalisés par les agriculteurs. Or la réalité n'est pas si simple.

Dans un premier temps, les économètres se sont attachés à vérifier l'hypothèse Prebisch-Singer de dégradation à long terme des termes de l'échange des produits agricoles. Les moyennes calculées par Grilli et Yang (1988) pour la période 1900-1986 puis par la CNUCED (citée par Géronimi, *op. cit.*) pour la période 1977-2001 confirment certes l'hypothèse mais avec des variations selon les périodes et les produits qui montrent le fort impact des méthodes de calcul utilisées (durée de temps et pondérations) sur les résultats. Ainsi la dégradation des prix apparaît plus marquée dans la période récente où elle est mesurée sur 30 ans (1977-2001) que dans le passé où elle est mesurée sur 80 ans (1900-1986) mais toujours avec une différenciation selon les produits.

A partir des années 1980, l'accentuation des fluctuations des prix et des ruptures de tendance ont fait apparaître ces moyennes comme des constructions statistiques très décalées par rapport au mouvement réel des marchés. Dans le débat méthodologique qui s'est alors ouvert, les modélisations ont tenté de caractériser la nature des fluctuations des prix en explorant trois directions.

La première direction vise à savoir si les fluctuations des prix expriment des mouvements cycliques autour d'une tendance ou des fluctuations de la tendance elle-même. Les calculs de Cuddington et Urzua (1989), Deaton (1992), du GEMDEV (Géronimi *et al.* 1998) aboutissent, chacun à leur façon, à des résultats différents que Géronimi *et al.* résumant ainsi : pour dix produits sur les quinze retenus (maïs, noix de coco, huile de palme, soja, farine de soja, huile de soja, café robusta, autres cafés, cacao, coton), c'est la tendance qui varie et donc la baisse de long terme n'est pas vérifiée ; pour trois produits (sucre, banane, caoutchouc), il y a incertitude ; pour deux (thé et peaux), la tendance à la baisse de long terme est vérifiée (Géronimi *et al.*, *op. cit.*). Ces résultats différents débouchent sur une nouvelle question : comment expliquer ce fonctionnement désordonné des marchés, sans tendance stable désignant un prix d'objectif autour duquel s'enrouleraient les cycles à court terme et qui pourrait fonder des politiques de stabilisation ?

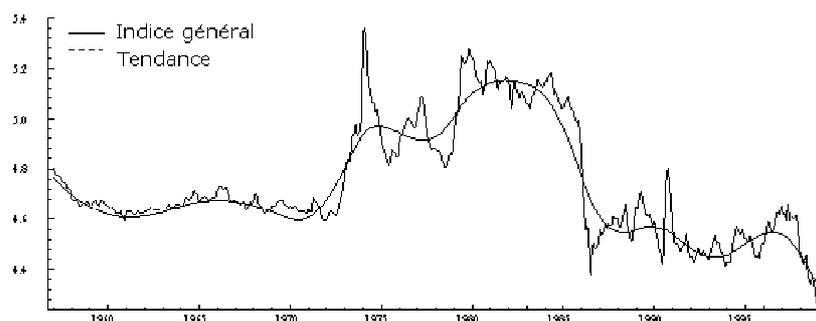
Pour répondre à cette question, les travaux se sont orientés dans une seconde direction : la recherche des ruptures structurelles, définies comme des modifications des modes de fonctionnement des marchés susceptibles d'expliquer les changements de tendance observés dans les cours des matières premières. Zivot-Andrews (1992) et Leybourne et al sont les premiers à rechercher les symptômes de ces ruptures structurelles dans les séries observables. Les travaux qui suivent réhabilitent la représentation orthodoxe en révélant des fluctuations cycliques transitoires autour d'une tendance stable entre deux ruptures. Mais leurs résultats ne concordent pas non plus et aucun ne permet de prendre en compte plus d'une rupture, le plus souvent déterminée de manière exogène par le choix arbitraire d'une date. Or selon Calabre (1997), les marchés des matières premières semblent affectés par des successions de régimes dynamiques différents. « Un repérage graphique de ces ruptures structurelles (...) appuie fortement l'hypothèse de ruptures structurelles multiples (sur 24 indices de prix de matières premières, 16 sont caractérisés par au moins deux ruptures structurelles, et l'ensemble des 15 produits agricoles, à l'exception de la banane, présentent plusieurs ruptures structurelles) » (Géronimi *et al.*, *op. cit.*). C'est la décennie 80 qui

compte le plus grand nombre de ruptures structurelles (28), puis la décennie 70 (26 dont 19 entre 1973 et 1976) et enfin la décennie 90 (19 mais données incomplètes sur cette décennie). En outre, les ruptures structurelles sont, à partir des années 1980, moins concentrées autour de certaines années et tendent à se disséminer sur plusieurs années. Ce qui rend encore plus difficile le pilotage d'une politique de stabilisation entre deux ruptures de tendance, d'autant plus que leurs dates ne sont pas connues d'avance.

Les recherches ont alors exploré une troisième direction qui étudie le degré de persistance des chocs, vu comme un moyen de compléter la réflexion sur la stabilisation à moyen terme en utilisant des séries à périodicité plus rapprochée. Qu'ils mesurent la demi-vie des chocs (période de temps au bout de laquelle la moitié du choc est absorbée) comme Cashin, Liang et Mc Dermott (*op. cit.*) ou qu'ils isolent la composante de tendance de la composante cyclique (Reinhart et Wickham, 1994), les économistes aboutissent à des résultats concordants que confirment les travaux menés au GEMDEV (Géronimi, Mathieu et Taranco, 2003) en appliquant le filtre de Kalman³ sur des données mensuelles.

Figure 3 – Décomposition cycle-tendance par filtrage de Kalman

a : Indice général



b : Produits alimentaires



Source : Géronimi, 2005

³ Le filtre de Kalman est une technique de calcul analogue à celle des moyennes mobiles (mais plus subtile) pour lisser ou débarrasser de ses fluctuations aléatoires une série de prix (ou de n'importe quel ensemble de mesures dépendant du temps), lorsque la valeur à un instant donné est proportionnelle à la valeur à l'instant d'avant, augmentée ou diminuée d'une perturbation que l'on suppose gaussienne (c'est-à-dire suivant une loi de probabilité analogue à celle des erreurs de mesure en physique).

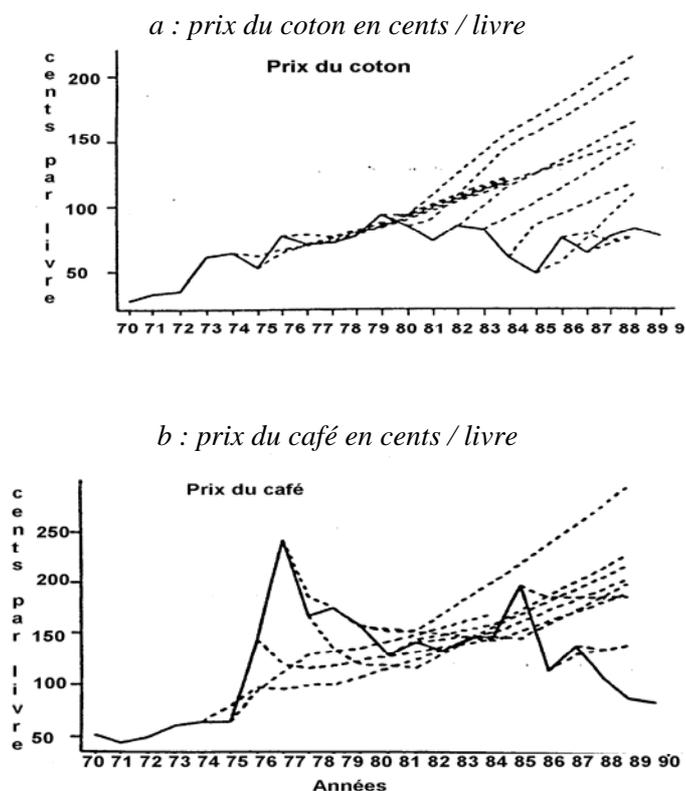
Ces mesures statistiques complètent la description en montrant que, pour une partie importante des matières premières (notamment pour le sucre, le café, le cacao, le coton, les noix de coco, l'huile de palme), les mouvements des prix présentent les trois autres caractéristiques suivantes :

1. les chocs persistent au-delà de 5 ans, ce qui confirme que la tendance fluctue aussi et en même temps que les cycles ;
2. les cycles sont asymétriques, avec des dépressions plus longues et plus amples que les booms ;
3. ils n'ont par ailleurs pas de forme définie ni ne suivent de loi particulière (voir la figure 3).

Les prix internationaux véhiculent de l'incertitude

Logiquement, après avoir mis en lumière ces caractéristiques temporelles des prix agricoles internationaux (fluctuations persistantes, asymétriques, sans forme définie et infléchies par des ruptures multiples), les auteurs se réclamant de l'hypothèse aléatoire soulignent, en convergence avec les tenants de l'hypothèse chaotique, que « l'une des principales caractéristiques des fluctuations des cours des matières premières est l'incertitude qu'elles véhiculent » (Géronimi, *op. cit.*). Ils en tirent deux conclusions qui rejoignent aussi celles de l'école chaotique. La première est que les fluctuations des prix internationaux rendent hasardeuses les prévisions du futur.

Figure 4 – Comparaison des cours prévus aux cours réalisés, café et coton (1970-1990)



Note : prévus par la Banque Mondiale (pointillés) et réalisés (trait plein)

Source : Géronimi, 2005

Les figures construites par Deaton (*op. cit.*) « permettent de visualiser l'ampleur des erreurs de prévision des projections de la Banque mondiale, erreurs en niveau aussi bien qu'en tendance, tout au long des années 70 et 80. Ni l'ampleur, ni la durée des chocs n'ont été correctement anticipées par les agents », à la seule exception du choc café de 1976 (Géronimi, *op. cit.* et figure 4). La seconde est que « des politiques fondées sur une perception classique des fluctuations des cours ne seraient pas soutenables » (Géronimi, *op. cit.*). Autrement dit, la mise en place de mécanismes contractuels de gestion des risques ne peut suffire pour assurer la diversification de la production et des exportations, base incontournable du développement. Cet objectif suppose de prévoir une intervention publique dont la priorité devrait être « la mise en cohérence des horizons temporels des politiques de développement et des outils de stabilisation avec les cycles propres des cours des matières premières » (Géronimi, *op. cit.*).

Le constat partagé de l'incertitude des prix agricoles internationaux et des risques qui en découlent conduit à se préoccuper maintenant des impacts que peut avoir l'ouverture à la concurrence internationale des économies et agricultures nationales, et tout particulièrement de celles des pays en développement.

LES IMPACTS DE L'INSTABILITÉ DES PRIX AGRICOLES INTERNATIONAUX

Les pays en développement les plus vulnérables sont les plus immédiatement et les plus fortement affectés par l'instabilité des prix agricoles internationaux. On commencera par analyser leurs situations et réactions. Par ailleurs les fluctuations des prix entretiennent des relations intimes avec le processus de transition en cours dans l'économie agroalimentaire mondiale. On élargira donc l'examen pour présenter les impacts de ces fluctuations sur les structures et les institutions de l'économie agro-alimentaire mondiale.

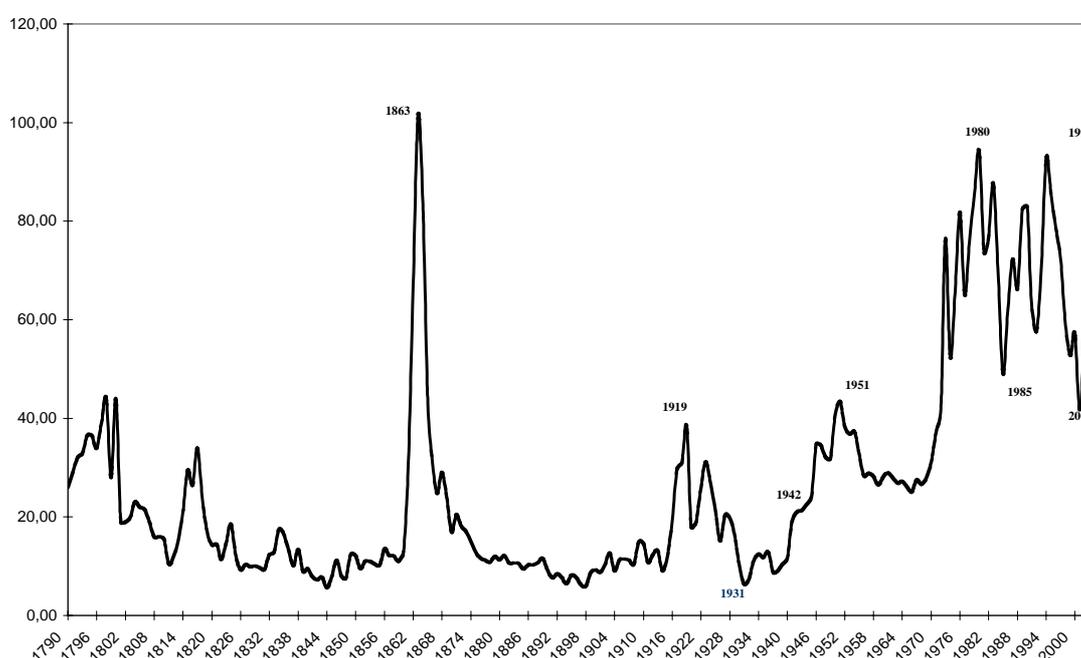
Impacts sur la croissance agricole des pays les plus vulnérables

L'instabilité des prix agricoles internationaux a des impacts très lourds sur les pays en développement les plus vulnérables pour trois raisons. Leurs agricultures et leurs économies sont moins modernisées que les autres et donc moins armées pour affronter la mise en concurrence avec des secteurs plus productifs. Par ailleurs, les matières premières agricoles occupent dans leurs économies une place plus importante que dans celles des pays du nord ou des pays émergents. La filière coton fournit un cas d'école : les effets de l'instabilité du prix du coton sont insensibles aux États-Unis (pourtant premier exportateur mondial de fibre) mais ravageurs dans les pays d'Afrique sahélienne où cette filière est un secteur économique majeur. Enfin les politiques agricoles de ces pays sont en général moins protectrices que celles des pays du Nord. Sur ce point aussi, les pays africains constituent des cas d'école car la plupart ont suivi avec beaucoup de discipline les recettes préconisées par les bailleurs de fonds internationaux lors de la mise en place des programmes d'ajustement structurel et ont ouvert leurs marchés internes au-delà de ce qu'impliquaient les engagements commerciaux pris à l'Organisation mondiale du commerce.

Les évolutions des filières cotonnières en Afrique zone franc nous serviront à illustrer les impacts de la volatilité des prix agricoles internationaux sur les économies en développement vulnérables. L'histoire de ces filières montre que l'application à partir de 1952 d'un mécanisme de prix d'achat protégeant les producteurs contre les fluctuations du prix mondial a déclenché une « *success story* » reconnue (McPhail et Polti, 1988 ; Gabre-Madhin et Haggblade, 2003) : cette décision a enclenché un processus d'intensification avec une hausse des rendements manifestant l'amorce d'une révolution verte (Lele *et al.*, 1989 ; Fok, 1995). Produisant pour l'exportation (95% de la production est exportée), le groupe des 14 pays de la

zone s'est depuis lors hissé à la place de second exportateur mondial, derrière les États-Unis, avec une production de qualité et, jusqu'à présent, compétitive⁴. En 1985, lors de la première forte baisse du prix international du coton (figure 5), les gouvernements s'engagent dans des ajustements progressifs du mécanisme de prix qui débouchent, à la fin des années 1990, sur la suppression des garanties de prix dans la plupart des pays d'Afrique zone franc. Désormais, les prix internes baissent parallèlement aux prix internationaux, tirés vers le bas par les gains de productivité, les subventions des pays du Nord et les substitutions des produits synthétiques. Cette libéralisation marque la fin de la *success story* initiée en 1952 : elle provoque des effets régressifs dans les filières cotonnières africaines, mises au bord de la faillite et devenues dépendantes de l'aide internationale (Fok, 2005), mais aussi dans les productions associées et dans l'ensemble de l'économie⁵.

Figure 5 – Prix du kg de fibre de coton en US cents / livre (1790-2004)



Source : Fok, 2005

Dans les filières cotonnières, la forme d'adaptation la plus habituelle est l'extensification de la production. Pour réduire leurs coûts, les producteurs réajustent leurs systèmes de production en diminuant l'utilisation des facteurs les plus chers (intrants) et en augmentant celle des facteurs les moins coûteux (terre et travail familial). Ceci explique la concomitance qui s'observe, en particulier au Mali, entre la forte augmentation des surfaces cotonnières et la stagnation de la valeur ajoutée par hectare (Fok, 2005).

⁴ Le Mali est le premier exportateur de la zone, suivi par le Bénin (FAO, Cotton Commodity notes, 2006).

⁵ Ainsi la progression de la production cotonnière et des exportations en Afrique zone franc ne résulte plus d'innovations institutionnelles et techniques (mécanisation, choix de variétés performantes) mais d'une extension des surfaces tandis que les rendements, qui étaient passés de 670 kg/ha en 1960 à plus de 1 tonne en 1985, stagnent depuis cette année. En revanche, la part de marché mondial du groupe continue à s'élargir (de 4% en 1980 à 9% en 1990 et 15% en 2004). Mais on observe récemment une baisse de compétitivité en termes de coût et de qualité.

Comme le note Fok, « ces adaptations des agriculteurs, rationnelles sur le plan économique car elles génèrent le revenu monétaire dont les familles agricoles ont besoin, ont cependant des coûts environnementaux et sociaux élevés (...). Le coût environnemental résulte notamment de la mise en culture de terres marginales, facteur qui peut expliquer la baisse du rendement ». De plus, le coton « est une culture fortement utilisatrice d'insecticides, de pesticides et d'eau. Avec 2 milliards de dollars par an d'achats de pesticides, le coton représente 25% de la consommation mondiale. Il a ainsi des effets environnementaux plutôt négatifs » même s'ils ont une portée moindre que ceux causés par les agricultures du Nord (Hugon, 2005). Enfin, la question des OGM n'est pas absente du débat : ce type de plants représente plus d'un tiers des superficies cultivées, mais n'a été introduit jusqu'ici qu'en Afrique du Sud et au Burkina Faso (Hugon, *op. cit.*). Les coûts sociaux résultent de ce que « l'extension en surface se traduit par (...) une course foncière qui crée des tensions entre villageois » (Fok, *op. cit.*). Par ailleurs, « l'accentuation de l'exploitation de la ressource terre a été de pair avec celle de la ressource travail de la famille sans que les jeunes, davantage mobilisés, soient forcément récompensés. Ces jeunes ont pu alors ne pas adhérer à l'idée de faire toujours plus de coton, surtout s'ils désapprouvaient le mode d'usage du revenu supplémentaire. Ainsi ont émergé des dissensions au sein des grandes familles, conduisant à l'éclatement des exploitations cotonnières dans la plupart des pays d'Afrique zone franc » (Fok, 2005). Ces conflits familiaux entretiennent la baisse de productivité car les exploitations d'origine n'ont plus la main d'œuvre pour rentabiliser leur équipement tandis que les nouvelles exploitations ne sont pas équipées pour exprimer leur savoir faire.

Par delà le village et la famille, l'exposition directe au risque de prix détruit la cohésion des filières du fait d'une montée des conflits entre les agriculteurs et les firmes d'aval. Pour les premiers, la revendication du relèvement de leur prix de vente devient la priorité car ce relèvement leur apparaît comme la seule solution susceptible de « préserver leur revenu ou assurer leur survie » (Fok, *op. cit.*). Deux caractéristiques des nouvelles procédures de prix minimum les confirment dans ce choix. La première est l'absence de coordination régionale qui pousse à revendiquer un alignement sur le prix national le plus élevé. La seconde est l'intégration dans le calcul du prix minimum des coûts de production des sociétés cotonnières (prix de revient de la fibre) ce qui incite les producteurs à demander la prise en compte des coûts de production agricoles (obtenue dans certains pays, voir Fok, *op. cit.*). Mais les modes de calcul peu transparents de ces deux types de coûts suscitent de multiples contestations qui débouchent parfois sur des conflits, comme la grève des semis au Mali lors de la campagne 2000-01 (Fok, *op. cit.*)

Les effets de la baisse du prix du coton sur les autres secteurs sont complexes. Selon Hugon (2005), plusieurs facteurs jouent contre une allocation optimale en faveur du vivrier en cas de baisse du prix du coton. Outre la division sexuelle du travail et l'interdépendance entre les décisions de production et de consommation d'un ménage, intervient le fait que le coton est un produit joint qui fonctionne en culture associée. Les effets de complémentarité sont donc plus forts que les effets de substitution. Ceci provient de ce que la sécurité alimentaire, toujours prioritaire par rapport à l'exportation, peut être obtenue soit par l'autoproduction (au profit de la culture vivrière complémentaire de la culture de rente), soit par la recherche d'un revenu monétaire stabilisé (au profit de l'augmentation de la culture de rente). Les variations des prix du coton ont ainsi des effets incitatifs / dépressifs de même sens à la fois sur la culture du coton et sur les cultures vivrières (céréales en particulier).

Les impacts macroéconomiques

Dans les pays d'Afrique zone franc, les impacts macro-économiques des fluctuations du prix du coton sont forts du fait de l'importante contribution de la filière à la valeur ajoutée globale, aux revenus et à leur distribution, aux recettes d'exportation et aux recettes publiques (Hugon, *op. cit.*). Le coton, dont le poids est décisif pour plusieurs économies nationales (Burkina Faso, Mali, Tchad) ou régionales (nord Côte d'Ivoire ou nord Cameroun), concerne 1,2 millions d'exploitations et touche directement ou indirectement 16 millions de personnes. Destinée principalement à l'exportation et vendue aux négociants et non aux filateurs, la culture de coton est la principale source de revenu monétaire des paysans dans la région sahélienne. Elle remplit, à côté de sa fonction économique (outil de modernisation et de diversification), une fonction sociale (sécurité alimentaire, financement des dépenses sociales, effet multiplicateur en milieu rural). Selon Hugon, on peut d'autant mieux « parler de multifonctionnalité du coton dans les pays sahéliens » que « la concurrence avec les cultures céréalières (comme le sorgho) ne concerne que certains facteurs (surtout l'eau) » (*op. cit.*). Au niveau macro-économique, le coton est la principale source de devises pour les pays sahéliens, représentant dans des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Mali environ 50 à 60% de la valeur des exportations totales. Par ailleurs, le coton, gros pourvoyeur de recettes budgétaires à l'État, constitue « un stabilisateur sociopolitique lié aux politiques de redistribution » (Hugon, *op. cit.*) qui, du fait de la non transparence des comptes, passent souvent par des caisses noires qui servent au financement des partis ou des campagnes présidentielles.

La mesure des effets macro-économiques de l'instabilité des prix agricoles internationaux est délicate car les résultats des études économétriques sont sensibles aux indicateurs et aux méthodes utilisés. Ainsi les travaux existants se partagent entre ceux qui mettent en lumière les effets positifs de l'ouverture commerciale (comme celle de Lutz et Singer, 1994, qui souligne l'effet de diversification des exportations) et ceux –plus nombreux– qui soulignent leurs effets négatifs (notamment Ramey et Ramey, 1985 ; Guillaumont *et al.*, 1999 ; Guillaumont, 2000 ; Bourguignon, 1994).

Pour le coton, le modèle Jumbo, mis au point par l'Agence française du développement en 2005, simule l'impact de la volatilité des prix du coton sur les variables macroéconomiques des pays d'Afrique zone franc (Hugon, *op. cit.*). Ce modèle à court terme fait abstraction des effets de substitution. Mais il permet d'évaluer les effets directs du prix mondial (sur les revenus des différents acteurs de la filière, sur l'offre de coton, sur les recettes d'exportations) et les effets indirects (sur les importations et les droits de douane, sur la demande intérieure, sur les recettes fiscales et donc sur les dépenses publiques). Les deux scénarios qu'il construit éclairent l'ampleur des conséquences macro-économiques qu'ont les fluctuations du prix mondial (tableau 1). Dans le premier scénario à prix bas, sur deux ans, le PIB décroît de 1,3% (6% pour le Burkina Faso), la production de coton graine de 35%, les recettes budgétaires de 80 milliards FCFA et les recettes d'exportation de 227 milliards FCFA. Dans le second scénario où les prix sont plus élevés, toujours sur deux ans, le PIB augmente de 0,7% (3% pour le Mali), les recettes budgétaires de 38 milliards FCFA, les exportations de 86 milliards. Dans les deux cas, on peut noter que la baisse des prix coûterait beaucoup plus cher aux économies nationales que les Caisses de stabilisation et que leur hausse rapporterait beaucoup plus de revenus et de devises que l'ouverture commerciale !

Tableau 1 – Simulation des effets des prix producteurs coton sur les variables macro économiques dans les pays de la zone Franc (milliards de FCFA)

	Scénario 1 (Prix producteur 130 FCFA)					
	Zone Franc		Mali		Burkina Faso	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
% croissance PIB	-0,4	-0,9	-1,4	-3,3	-1,8	-4,3
Recettes budg.	-11,0	-69,1	-3,6	-14,5	-0,6	-12,8
Balance cour.	-2,3	-223,5	0,0	-3,6	0,0	-42,4
Export	-2,3	-223	0,0	-3,6	0,0	-42,4

	Scénario 2 (Prix producteur 200 CFA)					
	Zone Franc		Mali		Burkina Faso	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
% croissance PIB	0,2	0,5	0,9	2,1	0,1	1,0
Recettes budg.	7,2	30,9	2,4	9,3	0,3	2,3
Balance cour.	-12,7	-19,0	-0,1	-8,4	0,0	1,0
Export	-0,4	85,5	0,0	22,3	0,0	1,0

Source : Hugon, 2005

Les variations des prix internationaux modifient aussi le partage de la valeur ajoutée au sein de la filière entre les producteurs, les intermédiaires, les transformateurs, l'État, les exportateurs avec des effets différenciés selon les catégories socioprofessionnelles et les régions. L'analyse de l'évolution de la structure du différentiel de prix entre l'exportation et la production (variations des marges des commerçants, des transformateurs et des exportateurs, des impôts, de la parafiscalité), quand elle est faite, permet de suivre ce partage. Si les producteurs supportent toujours l'essentiel du poids de l'adaptation, il arrive qu'en situation de prix dépressifs on observe des faillites ou des déficits des sociétés cotonnières. Ainsi, en Afrique zone franc, la conjonction de la chute du dollar, du prix du coton et de l'absence de réserves a conduit à des déficits des sociétés cotonnières de l'ordre de 120 milliards de FCFA en 2004/2005. Ce faisant, les fluctuations des prix du coton expriment et favorisent des recompositions institutionnelles et structurelles qu'il convient maintenant d'examiner.

Impacts sur les institutions et les structures de l'économie agro-alimentaire mondiale

Le changement des dynamiques des marchés internationaux est une dimension importante de la transition en cours dans l'économie agroalimentaire mondiale. Mais ce phénomène est intimement lié aux recompositions simultanées qui ont lieu dans les institutions et les structures de ce système au point que l'on peut se demander lesquels sont les causes et les effets des autres. L'analyse doit donc pour être complète s'élargir aux évolutions qui se produisent en amont du marché. Pour résumer la complexe transition en cours, on peut distinguer les évolutions à l'échelle internationale de celles qui se déroulent dans le cadre national.

A l'échelle internationale le changement majeur provoqué par la libéralisation est une nouvelle structure institutionnelle caractérisée par l'effacement des États et l'affirmation d'un oligopole de firmes de taille mondiale (Losch, 2005). Les marchés des produits tropicaux (coton, café, cacao, caoutchouc) illustrent bien cette évolution. L'oligopole d'États-nations producteurs qui, appuyé sur des Caisses de stabilisation / *Marketing boards* et en alliance avec les firmes utilisatrices, assurait le contrôle des offres nationales et la régulation du marché international (notamment par des accords internationaux entre pays acheteurs et vendeurs) a disparu. Les programmes d'ajustement structurel ont rayé de la carte les Caisses de stabilisation / *Marketing Boards* ; les accords par produits ont été vidés de leur substance économique par la baisse des prix et la

libéralisation agricole et économique avec laquelle ils n'étaient plus cohérents. Certes les États négocient toujours à l'Organisation mondiale du commerce mais ils n'ont plus de prise directe sur les marchés, car ils ont perdu le contrôle des produits sans parvenir pour autant à instituer une autorité supra-nationale garantissant le respect et l'application des décisions prises dans les organisations internationales.

Pour les firmes, qui voient dans la dérégulation un nouveau moteur de croissance, la priorité face à l'incertitude véhiculée par ces recompositions rapides est de sécuriser leurs approvisionnements⁶. Dans ce but, elles mettent en œuvre des stratégies d'intégration verticale (favorisées par les privatisations dans les pays en développement) et de concentration (par fusions et achats largement financés par la non répercussion sur le consommateur final de la baisse des cours internationaux). Ces processus débouchent sur la constitution d'un oligopole restreint de firmes dont le poids financier est souvent nettement plus lourd que celui de nombreux pays producteurs⁷. « *In fine*, les marchés agricoles se sont simplifiés par la diminution du nombre des opérateurs : la production reste bien sur très atomisée, mais elle n'est plus gérée de façon centralisée ; des oligopoles de firmes industrielles souvent multi-produits ont intégré toutes les fonctions d'approvisionnement jusqu'à l'origine (y compris le transport, les services bancaires et d'assurance) ; et les intermédiaires traditionnels –négociants, courtiers– ont globalement disparu, puisque leurs métiers ont été internalisés. L'asymétrie entre des millions de producteurs agricoles et moins d'une centaine de grandes firmes utilisatrices s'en trouve radicalement renforcée » (Losch, *op. cit.*).

Dans le cadre national, l'impact le plus massif de la libéralisation est l'accentuation des disparités entre les pays mais aussi dans chaque pays. Entre les pays, la diversification des situations nationales aboutit à enlever beaucoup de sa signification à la catégorie « pays en développement ». Les appellations tendent de plus en plus à se diversifier pour désigner « les Suds » : pays les moins avancés, pays en transition, nouveaux pays industriels, pays émergents, et plus récemment LICUS (Low Income Countries Under Stress) (Losch, *op. cit.*). Effectivement, les points de divergence entre les pays des « Suds » sont nombreux : niveaux de productivité, types d'actifs mobilisables, place sur le marché international, degré et possibilité de diversification économique, environnement économique, politique et institutionnel... La multiplicité des regroupements entre pays en développement au sein de l'OMC est un autre signe de leur segmentation (Delorme et Hermelin, 2006).

Au sein des pays, les disparités se creusent entre les territoires avec l'apparition dans chaque pays d'un « Sud » interne (le Nordeste au Brésil, le Sud au Mexique...). Entre les agriculteurs, les écarts s'ouvrent entre la fraction minoritaire des grandes entreprises agricoles qui, en s'appuyant sur leurs ressources économiques et financières, sur leur capacité à capter les aides publiques et à s'allier avec les oligopoles d'aval, concentrent une part croissante de la production, d'un côté, et la masse des paysanneries, de l'autre côté, qui, de plus en plus marginalisées, constituent l'essentiel des populations pauvres de la planète.

Comme le note Losch (*op. cit.*), par trois de ses effets, la libéralisation suscite ces disparités. Le premier est qu'elle élève incontestablement le risque économique : si les producteurs reçoivent une part plus grande du prix international (du fait de la baisse des prélèvements et taxes), ce prix a baissé et est plus instable du fait du renforcement de la concurrence provoquée

⁶ Comme le note Losch (*op. cit.*), les firmes agroalimentaires appréciaient les avantages de marchés régulés. Mais elles se sont vite adaptées au nouveau contexte par l'intégration et la croissance externe.

⁷ Ainsi, pour le café, les grands torréfacteurs comme Nestlé, Philip Morris-Kraft Foods, Procter and Gamble et Sara Lee-Douwe Egberts contrôlent la moitié du marché mondial. Pour le cacao, les industriels de la première transformation (broyage) tels que Cargill, ADM et Barry-Callebaut sont en position dominante. Pour la banane, Chiquita, Dole et Del Monte ont largement intégré la filière. Voir Vorley (2003), Losch (2002).

par l'ouverture. Le second est que le retrait de l'État a entraîné une dégradation de l'environnement de l'agriculture : diminution ou rupture d'approvisionnement en biens nécessaires à la production (intrants, crédit, conseil technique, collecte des produits parfois) ; détérioration de la fourniture de biens publics (transport, recherche) ; imposition de nouvelles règles du jeu peu transparentes qui encouragent des comportements opportunistes et aiguissent les tensions internes aux filières. Le troisième résulte de la confrontation de l'agriculture, secteur toujours concurrentiel, avec les oligopoles d'aval : le développement de la contractualisation, sous l'égide de l'intégration verticale par les industries agroalimentaires et/ou de l'intégration « horizontale » par les distributeurs (dans le cadre de la « révolution des supermarchés »), soumet de plus en plus étroitement les producteurs aux normes privées instaurées par les partenaires d'aval et donc à leurs exigences.

La libéralisation élargit potentiellement aux dimensions du monde le marché ouvert aux agriculteurs. Mais cette évolution « comporte aussi de lourdes contraintes qui limitent drastiquement les perspectives de changement pour le plus grand nombre. Car dans ce nouveau contexte, les manières d'acheter, de produire et de vendre sont radicalement modifiées : elles sont beaucoup plus contraignantes en termes de respect des règles, normes, standards (sur la qualité des produits, les conditions de production, les délais de livraison etc.) et exigent des capacités d'adaptation qui signifient du capital financier, humain et social (notamment pour accéder aux réseaux d'information) que n'ont pas la grande majorité des producteurs » (Losch, *op. cit.*).

Avec Losch, on peut penser que la question centrale qui se posera à l'achèvement du processus de libéralisation des marchés sera celle de la gestion de ces processus de concentration / marginalisation qui ne pourront qu'être renforcés par les écarts de compétitivité séparant les agricultures et les économies des différents pays. La reprise de la trajectoire d'évolution des économies industrielles (transfert des surplus de main d'œuvre agricole vers l'industrie et les services) est-elle une solution praticable ? On peut en douter quand on rappelle, d'un côté, « la taille démographique des effectifs en présence (plusieurs centaines de millions d'actifs agricoles susceptibles d'être marginalisés et qui devront être « repositionnés ») », de l'autre côté, « la faiblesse des alternatives pour les pays (et des *exit options* pour les agriculteurs) dont la taille des marchés intérieurs, les avantages naturels et les « capacités » laissent peu de marge de manœuvre pour des économies d'échelle ou la construction d'avantages comparatifs susceptibles de fonder des activités nouvelles » (Losch, *op. cit.*).

CONCLUSION

La première partie a montré la pertinence limitée des prix internationaux, essentiellement parce que leur instabilité les rend peu représentatifs des coûts de production.

Puis nous avons vu dans la deuxième partie que l'instabilité des prix agricoles provenait moins de facteurs exogènes aux marchés (climat, politiques agricoles, etc.) que de facteurs endogènes (rigidité de la demande, anticipations et aversion au risque des agents). Cette analyse permet de comprendre que l'ouverture commerciale pratiquée depuis 1980 n'a pas modifié les caractéristiques temporelles des séries de prix de la plupart des matières premières agricoles : leurs fluctuations demeurent persistantes, asymétriques, irrégulières et marquées par de multiples ruptures de tendance.

La troisième partie confirme cette interprétation. Elle révèle les impacts régressifs qu'ont les fluctuations des prix internationaux et les changements concomitants des institutions et structures de l'économie agro-alimentaire mondiale sur les pays en développement les plus

vulnérables dont les agricultures et les économies, largement ouvertes à la concurrence internationale, ont vu leur croissance et leurs équilibres gravement perturbés.

On peut au terme de cette présentation proposer une évaluation des politiques de libéralisation mises en place depuis le milieu des années 1980. Il faut remarquer d'abord que leurs résultats ne sont pas à la hauteur des attentes de leurs promoteurs. Certes l'accumulation d'excédents agricoles dans les pays du nord s'est ralentie, surtout du fait des réductions d'offre réalisées par l'Union européenne. Mais ce faisant, l'approvisionnement alimentaire du monde s'organise en flux tendus qui accroissent les fluctuations des prix internationaux dans des conditions d'autant plus risquées que la progression de l'ouverture commerciale connecte entre eux les marchés internes de tous les pays. La flambée des prix de la campagne 2004-2005 ne permet pas de conclure que la libéralisation a mis un terme à la tendance baissière observée depuis le milieu des années 1990. Bien sûr, on peut craindre que le développement des biocarburants selon les modalités soutenues par les producteurs de céréales ne déclenche des pénuries alimentaires et n'exerce une pression à la hausse sur les prix alimentaires.

Mais on peut douter aussi que ces pénuries soient durables quand on rappelle :

- la capacité de réaction rapide de tous les agriculteurs (entrepreneurs et paysans) au relèvement des prix ;
- les gains de productivité possibles, moins par les OGM dont l'utilité reste discutée que par une diffusion plus homogène et intense des moyens de production disponibles ;
- la possibilité d'utiliser des biocarburants de seconde génération et/ou d'autres sources d'énergie qui ne concurrencent pas les usages alimentaires.

La libéralisation n'a pas non plus relancé la croissance en la diffusant. L'examen de ses impacts micro et macro économiques montre qu'elle tend à accentuer les disparités entre pays et territoires, agriculteurs et autres agents des filières. Si partout, les agriculteurs et les producteurs de matières premières sont en crise, c'est dans les pays en développement qu'ils sont les plus affectés car ils doivent supporter les conséquences d'un environnement économique et social dégradé. En outre, leurs gouvernements comme leurs sociétés civiles manquent des moyens d'influence externe et d'organisation interne indispensables pour affronter l'instabilité. Comme le note la FAO dans son rapport de 2006, la pauvreté et la faim ne diminuent pas mais au mieux se déplacent dans l'espace.

Ces résultats médiocres peuvent être imputés aux insuffisances de la libéralisation, plus ancienne et avancée dans la plupart des PED que dans les pays du Nord où elle ne débute vraiment qu'en 1994 et où les gouvernements se bornent à transformer leurs modes de soutien pour les rendre conformes aux normes de l'accord de l'OMC. Les travaux présentés dans cet article incitent à penser qu'il est plus juste d'incriminer le caractère même des marchés agricoles. Qu'on les interprète comme la manifestation de phénomènes aléatoires ou chaotiques, les variations des prix agricoles internationaux sont si erratiques qu'elles rendent toute prévision risquée, y compris pour le banquier international sur-doté en capital humain qu'est la Banque mondiale. Les facteurs institutionnels et politiques s'y ajoutent : dans les conditions peu coopératives actuelles, on peut se demander si le principal impact des politiques nationales agricoles ne consiste pas à perturber le marché mondial en y exportant l'instabilité interne. Comme le montre le cas emblématique de la filière coton, les pays en développement sont encore une fois les principales victimes car leur endettement et leurs faiblesses institutionnelles et économiques ne leur permettent ni de se protéger ni de riposter efficacement aux fluctuations des prix internationaux et aux politiques agricoles des pays du Nord.

En définitive, l'économie agro-alimentaire mondiale dans son ensemble subit les conséquences de l'instabilité car le ralentissement de la croissance des pays en développement retentit sur la sienne. Dans ces conditions, une réorientation fondamentale des options retenues à l'OMC et dans les autres institutions internationales apparaît nécessaire car c'est la condition pour pouvoir redéfinir les politiques agricoles nationales et les recentrer non plus autour de l'ouverture des marchés mais autour de la stabilisation des cours. Ceci ménagerait les transitions qui permettraient aux pays du Sud de s'équiper et de diversifier leurs agricultures et leurs économies. Les réflexions et débats présentés ci-dessus permettent de définir les deux échelons d'action où des initiatives pourraient être prises et coordonnées.

A l'échelon des filières, les possibilités d'action semblent les plus cohérentes avec les fondamentaux de l'économie et de la géopolitique internationale actuelle. La mesure la plus urgente devrait viser à améliorer leur gouvernance en renforçant le pouvoir de négociation des agriculteurs face aux oligopoles industriels et commerciaux d'aval. "Puisque la nouvelle configuration est à l'intégration et à la contractualisation, puisque les firmes ont besoin de garantir leurs approvisionnements en produits agricoles et que les agriculteurs ont évidemment toujours besoin de les vendre, la modification du rapport de force contractuel est susceptible de changer les modalités des contrats, ce qui nous ramène *in fine* aux prix" (Losch, *op. cit.*). Dans le même esprit, on pourrait aussi améliorer (ou instituer) des dispositifs de gestion des risques de marché au niveau national avec une aide internationale pour les pays en développement les plus vulnérables et fragiles. De telles mesures sont d'ores et déjà en cours de discussion, notamment pour le coton.

Mais on ne pourra longtemps en rester aux seuls mécanismes de concertation privée. Même si l'idée d'une régulation internationale des prix et des marchés agricoles apparaît aujourd'hui comme utopique, elle n'en demeure pas moins indispensable. Les travaux présentés suggèrent trois arguments en faveur d'une telle régulation. Un argument d'efficacité : les acteurs privés ne dépassent que difficilement voire jamais l'optique de court terme. Or la régulation des marchés agricoles impose d'articuler le long terme (temps du développement) et le court terme (temps des marchés) (Géronimi, *op. cit.*). Un argument d'opportunité : l'ouverture commerciale rend encore plus nécessaire la coordination des politiques nationales même si elle la rend aussi plus difficile. Un argument d'équité : la libéralisation accuse, dans des conditions dangereuses pour la cohérence de la communauté internationale, les disparités entre pays et agents des filières. Cet objectif de réorientation des politiques agricoles nationales et multilatérales appelle à poursuivre les débats pour mieux repérer les questions et les pistes que la recherche devra approfondir.

BIBLIOGRAPHIE

Bonnet-Grimoux A., Buisson M., Delorme H., Lipchitz A., Dynamique des prix agricoles internationaux. Synthèse des exposés et des débats du séminaire du 7 juin 2005, CERI, CIRAD, Coordination SUD, GEMDEV, Paris, juin 2005, 30 p. + annexes.

Bourguignon F., Lambert S., Suwa-Einsenmann A., « Stabilisation des prix d'exportation agricole : une perspective macroéconomique appliquée à la Côte d'Ivoire », in Guillaumont P. dir., Économie des politiques agricoles dans les pays en développement. 2. Les aspects macroéconomiques, Revue française d'économie, 1994.

Boussard, J.M, juin 2005, « L'instabilité, un phénomène accidentel ou structurel », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », *op. cit.*, Paris.

Calabre S., « Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective », Economica/PNUD, Paris, 1997.

Cashin P., Liang H., Mc Dermott C.J., « How persistent are shocks to world commodity prices ? », IMF Working Papers, 1999.

Cuddington J., Urzua C., « Trends and Cycles in the Net Barter Terms of Trade : A New Approach », Economic Journal, vol.99, 1989, pp. 426-442.

Deaton A.S., « Commodity Prices, Stabilization, and Growth in Africa », Discussion Paper n 166, Princeton University, 1992, p. 35.

Delorme, H., Hermelin B., « Le cycle de Doha : un cycle contre le développement ? », OCL, octobre 2006.

Ezekiel M., « The Cobweb Theorem ». Quarterly Journal of Economics 53, 1938, pp 225-280.

FAO, « Cotton Commodity notes », 2006 (ESC Division), http://www.fao.org/es/ESC/en/20953/22215/highlight_28507en.html.

Fok A.C.M., « Le coton en Afrique francophone : Révolution verte ou évolution institutionnelle ? », Séminaire CIRAD : Succès et limites des révolutions vertes, Montpellier, CIRAD Ed., septembre 1995.

Fok M., « Fluctuations du prix mondial du coton, les Yin et les Yang des adaptations et réactions en Afrique francophone », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

Fok M., « Fluctuations du prix mondial du coton. Les Yin et les Yang des adaptations et réactions en Afrique francophone » communication au séminaire du 7 juin 2005, Dynamiques des prix internationaux, *op. cit.*

Gabre-Madhin E.Z., et Haggblade S., *Successes in African Agriculture : Results of an Expert Survey*, IFPRI, Washington, 2003, 43 p.

Géronimi V., « Les cours internationaux des produits agricoles : tendances et cycles », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

Géronimi V., Mathieu L., Taranco A., « La nature des fluctuations des cours des matières premières, communication au colloque « Dynamique des prix et des marchés des matières premières », Grenoble, 5-6 novembre 1998.

Géronimi V., Mathieu L., Taranco A., « La nature des fluctuations des cours de matières premières : implications des résultats des analyses en séries temporelles pour la stabilisation et le développement économique », *Économies et Sociétés, série relations économiques internationales*, n° 9, septembre 2003.

Grilli E.M., Yang M.C., « Primary Commodity Prices, Manufactured Goods Prices, and the Terms of Trade of Developing Countries : What the Long Run Shows », *The World Bank Economic Review*, vol. 9, n° 3, 1988.

Guillaumont P., « Ouverture, vulnérabilité et développement », in Boudhiaf M., Siroën J-M. dir., *Ouverture et développement économique*, Paris, Economica, 2000.

Guillaumont P., Guillaumont-Jeanneney S., Brun J-F., « How Instability Lowers African Growth ? », *Journal of African Economies*, vol 8 n° 1, 1999.

Hugon P., « La volatilité des prix agricoles internationaux et la transmission aux économies nationales. Illustrations à propos du coton », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

Lele U., Van de Wallen N., Gbetibouo M., « Cotton in Africa : an Analysis of Differences in Performances », *MADIA series N°7*, The World Bank, Washington, 1989, 36 p.

Losch B., « Global Restructuring and Liberalisation : Côte d'Ivoire and the End of the International Cocoa Market » ?, *Journal of Agrarian Change*, 2 (2), 2002.

Losch B., « Quelles implications structurelles pour les agricultures du Sud », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

Losch, « Quelles implications structurelles pour les agricultures du Sud ? », communication au séminaire du 7 juin 2005 « Dynamique des prix agricoles internationaux », Paris.

Lutz M., Singer H.W., « The Links between Increased Trade Openness and the Terms of Trade : An empirical Investigation », *World Development*, vol. 22 n° 11, 1994.

Mazoyer M., Roudart L., *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise*, Paris, Éditions du Seuil (Points Histoire), 2002.

McPhail K., Polti C., « Évaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo », Banque mondiale, Washington, mars 1988, 151 p.

OMC, *Statistiques du commerce international*, Genève, 2005.

Ramey G., Ramey, V., « Cross Country Evidence on the Link between Volatility and Growth », *The American Economic Review* 85 (5), 1985.

Reinhart C.M., Wickham P., « Commodity Prices : Cyclical Weakness or Secular Decline ? », *IMF Staff Papers* 41, n° 2, june 1994.

Roll, R., « Orange juice and weather » *American Economic Review*, december 1984, pp 861-879.

Vorley B., *Food, Inc. Corporate concentration from farm to consumer*, UK Food Group, London, 2003.

Zivot E., Andrews D.W.K., « Further Evidence on the Great Crash, the Oil-Price Shock, and the Unit-Root Hypothesis », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol.10, 1992, pp. 251-270.

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES – NUMÉROS PARUS

Retrouvez le texte intégral des articles depuis le n° 13 et tous les sommaires de Notes et Études Économiques sur internet :

<http://www.agriculture.gouv.fr> - Rubrique *Médiathèque* > *Librairie* > *NEE*

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> - Rubrique *Études* > *NEE*

Et abonnez-vous à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse revue-nee@agriculture.gouv.fr avec le sujet « *abonnement* »

N° 16 – avril 2002

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de «grandes cultures».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages «bovins viande».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers.

N° 17 – décembre 2002

- L'évolution du secteur porcin européen : enjeux techniques, politiques, de marché et de société.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques.
- L'impact de scénarios de modification de la PAC sur les élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre.
- Stratégies d'adaptation de l'agriculture en zones intermédiaires. Étude de cas dans le département de l'Indre.
- Analyse de scénarios de politique agricole pour des régions céréalières intermédiaires.

N° 18 – avril 2003

- Le Réseau d'information comptable agricole (RICA). Un outil unique de connaissance des agricultures européennes.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière.
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations de "grandes cultures".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées "bovins viande".
- La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations à orientation "granivores".

N° 19 – décembre 2003

- Estimation des coûts de production des principaux produits agricoles à partir du RICA
- Simulations de découplage des aides à l'aide du modèle MAGALI
- La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF
- Libéralisation des échanges et bien-être des populations pauvres. Illustration à partir du modèle ID³ de la faiblesse des impacts et de la sensibilité des résultats aux hypothèses de fonctionnement des marchés

N° 20 – mars 2004

- L'importance des dépenses nationales dans l'ensemble des concours publics en faveur de l'agriculture
- Les concours publics des collectivités territoriales à l'agriculture en 2000
- Les interventions des collectivités territoriales en faveur du milieu rural
- Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA

N° 21 – juin 2004

- Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA (Partie II). Les dépenses en faveur des marchés agricoles, par produit
- Les flux financiers entre l'Union européenne et les États membres

N° 22 – février 2005

- Aperçus de l'évaluation à mi-parcours du Plan de Développement Rural National
- L'évaluation de la politique de soutien à l'agroenvironnement
- L'évaluation du Contrat Territorial d'Exploitation
- L'évaluation de la politique de développement des zones rurales dans le cadre du Règlement de Développement Rural

N° 23 – février 2005

- Modes d'organisation des filières agro-alimentaires en Afrique et efficacité des marchés
- La baisse du prix des produits agricoles, conséquences pour les pays africains : la filière cacao-chocolat en Côte d'Ivoire ; le riz en Guinée Conakry
- Filières oléagineuses africaines
- Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux
- La libéralisation agricole en zone euroméditerranée. La nécessité d'une approche progressive

N° 24 – décembre 2005

- La certification de conformité de produit sur les marchés agroalimentaires : différenciation ou normalisation ?
- Les contrats entre récoltants et industriels dans la filière vitivinicole californienne
- La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier, une analyse internationale

N° 25 – août 2006

- Pourquoi une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune ?
- Les DPU : application en France et premiers éléments d'analyse économique
- Le régime de paiement unique et l'agriculture de montagne en France
- L'élevage français à l'horizon 2012
- Conditionnalité des aides directes : Impact de la mise en œuvre de certaines BCAE dans des exploitations d'élevage et de grandes cultures

N° 26 – décembre 2006

- Diagnostic des espaces ruraux français : proposition de méthode sur données communales et résultats à l'échelle du territoire national
- Analyse des pratiques d'évaluation des politiques agricoles et de développement rural
- Caractérisation et suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises : les indicateurs de la méthode IDERICA

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction Générale des Politiques Économique, Européenne et Internationale

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective, des Études et de l'Orientation
tél. : 01.49.55.42.09

3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 32688
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.93.05